Envoyé en préfecture le 09/12/2020
Reçu en préfecture le 09/12/2020
Affiché le 09/12/2020
ID : 011-241100593-20201127-C2020_242-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
GRAND NARBONNE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
SEANCE PUBLIQUE DU 16 OCTOBRE 2020

ORDRE DU JOUR

I-ADMINISTRATION GÉNÉRALE 5

1. Installation de Madame Myrianne DUPONT, conseillère titulaire et de Monsieur Gérard LETEISSIER, conseiller suppléant de la commune d'Argeliers 5
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire en date du 24 septembre 2020 9
3. Compte rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations 9
4. Compte rendu des décisions prises per le Président en matière de marchés publics 9

II-DESIGNATIONS ORGANISMES EXTERIEURS : 12

5. Désignation des représentants du Grand Narbonne au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Narbonne 12
6. Désignation des représentants du Grand Narbonne au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Port-la-Nouvelle 12
7. Désignation des représentants du Grand Narbonne au sein de l'association AGIR (Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux de Transport Public) 12
8. Désignation des représentants du Grand Narbonne au sein de la Commission de Suivi du Site BIOTERRA à Narbonne 13
9. Désignation des représentants du Grand Narbonne au sein de la Commission de Suivi du Site pôle multi-filières de LAMBERT à Narbonne 13
10. Désignation du représentant du Grand Narbonne au Conseil d'Administration du « Point Information Médiation Multi Services du Narbonnais » (PIMMS du Narbonnais) 13
11. Désignation des représentants du Grand Narbonne à l'Association Minervois Corbières Méditerranée 14
12. Désignation des délégués au comité de sélection du Groupe d'Action Locale Pêche Aquaculture GALPA Etangs Mer Aude 15

Envoyé en préfecture le 09/12/2020
Reçu en préfecture le 09/12/2020
Affiché le 09/12/2020
ID : 011-241100593-20201127-C2020_242-DE

13. Désignation d'un délégué à la Fédération Nationale Vignobles & Découvertes 15
14. Désignation d'un représentant au Pays Touristique Corbières Minervois 16
15. Désignation d'un représentant au Comité de Développement Agricole de la Narbonnaise et du Littoral Audois 18
16. Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie Espace de Liberté 18

III-DOSSIERS THEMATIQUES 19

RESSOURCES HUMAINES 19
17. Mise à jour du tableau des effectifs de la collectivité 19
ENVIRONNEMENT 20
18. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service collecte, d'élimination et de valorisation des déchets ménagers pour l'année 2019 20
FINANCES PUBLIQUES 24
19. Budget Pricipal : décision modificative n°1 24
20. Budget Espace de Liberté : décision modificative n°1 25
21. Budget Eau : décision modificative n°1 25
22. Actualisation de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement 2020 « LE SOMAIL » et « EA –TRAVAUX RESEAUX PLAN DE RELANCE » 25
CYCLE DE L'EAU 26
23. Rapports annuels 2019 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement 26
ECONOMIE, INNOVATION 28
24. Présentation du bilan d'activité 2019 de la délégation de Service Public pour la gestion de la pépinière d'entreprises INNOVEUM 28
PRESERVATION DES ESPACES NATURELS ET DE LA BIODIVERSITE 29
25. Fonds de concours pour la valorisation écotouristique du domaine du Grand Castelou : Maison de la Narbonnaise – Avenant à la convention avec la Ville de Narbonne 30
ADMINISTRATION GENERALE 31
26. Motion pour le retour de la desserte de la Gare de Narbonne par les trains de nuit 31

Envoyé en préfecture le 09/12/2020
Reçu en préfecture le 09/12/2020
Affiché le 09/12/2020
ID : 011-241100593-20201127-C2020_242-DE

Présidence de Monsieur Didier MOULY
Président

Le vendredi 16 octobre 2020 à 18h00, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués en séance publique par Monsieur le Président, se sont réunis en la salle d'honneur de la CCI à Narbonne, sous la présidence de Monsieur Didier MOULY, Président.

M. LE PRESIDENT : Mesdames et Messieurs, bonsoir.

Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

(M. le Président procède à l'appel nominal.)

Conseillers titulaires présents : ABED Yamina, ALAUX Sylvie, ALDEBERT Didier, ALVAREZ Jean-Michel, ALVAREZ Martine, BELART Xavier, BELLOTI-LASCOMBES Emma, BOTHOREL Anouk, BOUSQUET Didier, BREHON Bruno, CALMON Julien, CALVET Jean-Claude, CESAR Jean-Paul, CHALULEAU Jean-Paul, CHARPENTIER Christine, CHING Monique, CLERGUE Guy, COURREGES Jean-Pierre, COUSIN Sylvie, DARAUD Jean-François, DAUZATS Christine, DEVIC Bernard, DUPONT Myrianne, DURAND Viviane, FABRE Alain, FAGES Gilles, FAURAN Jean-Paul (par sa suppléante COURTIEL Aurélia), FRERE José, GOUIRY Catherine, GUENFICI Ali, HERAS Guillaume, HERNANDEZ Joël, HUYNH-VAN Nathalie, JAMMES Michel, JANSANA Jean-Marc, JULES Jean-Claude, LAPALU Christian, LENOIR Alexia, LOÏS Lydie, LUCIEN Gérard, MALQUIER Bertrand, MARTIN Henri, MARTINAGE Fabienne, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, PECH Olivier, PENET Yves, PINET Marie-Christine, PY Michel (jusqu'au point 23), RAPINAT Évelyne, RENAULT Régine, RIO Jean-Louis, RUDENT Yann, SAINTE-CLUQUE Nicolas, SEGUI Jeanne-Maryse, TAURAND Francis, TEXIER Bruno (par sa suppléante ROUANET Claudine), THERON-CHET Marie-Christine, THIVENT Viviane, TUBAU Marcel, VERGNES Magali, VIALADE Alain et VITASSE Florence.

Conseillers représentés : AMBROSINO Jean-Marc (procuration à MARTIN Henri), BOUISSET Cyrielle (procuration à ALAUX Sylvie), CODORNIOU Didier (procuration à LENOIR Alexia), COMBES Georges (procuration à TUBAU Marcel), IBANES Alexandra (procuration à BREHON Bruno), KAISER Stéphanie (procuration à MALQUIER Bertrand), MONIE Jean-Marie (procuration à MOULY Didier), PALMADE-GIMENEZ Muriel (procuration à SAINTE-CLUQUE Nicolas), PARRA Éric (procuration à DAUZATS Christine), POCIELLO Jacques (procuration à BOTHOREL Anouk), PY Michel (procuration à CHING Monique depuis le point 24), ROCHER Édouard (procuration à PECH Olivier), et VICO Alain (procuration à VITASSE Florence).

Envoyé en préfecture le 09/12/2020
Reçu en préfecture le 09/12/2020
Affiché le 09/12/2020
ID : 011-241100593-20201127-C2020_242-DE

Conseillers absents/excusés : BASTIE Yves et RIVEL Jean-Luc.

(Jean-Louis RIO est désigné secrétaire de séance.)

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h10.)

Envoyé en préfecture le 09/12/2020
Reçu en préfecture le 09/12/2020
Affiché le 09/12/2020
ID : 011-241100593-20201127-C2020_242-DE

I-ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapporteur : Didier MOULY

1. Installation de Madame Myrianne DUPONT, conseillère titulaire et de Monsieur Gérard LETEISSIER, conseiller suppléant de la commune d'Argeliers

M. LE PRESIDENT : Je vais en profiter, en attendant que la liste arrive, pour présenter Mme Myrianne DUPONT qui est Première adjointe à la commune d'Argeliers et qui remplace M. Gilles LAUR qui a démissionné. Je voulais, à travers cette installation, Madame, vous demander d'être notre interprète à nous tous pour présenter nos vives félicitations à M. Gérard LETEISSIER, mais tout le monde vient de le saluer puisqu'il était à l'entrée de la salle. Madame, bravo pour être Première adjointe de cette commune, nous aurons l'occasion de nous rencontrer prochainement. Je voulais surtout vous remercier d'avoir mis à disposition de l'Agglomération M. Jean-Pascal GIL. J'informe l'ensemble de notre Assemblée qu'en complément de M. Éric LALLEMAND, M. Jean-Pascal GIL est chargé de mission pendant une durée de 6 mois, éventuellement renouvelable une seule fois, pour assurer la mise en place du Codev dont il sera évoqué le sujet une fois que le groupe de travail aura terminé la préparation des différents éléments. Il est à la fois votre Directeur et chargé de mission à l'Agglomération pour préparer ce Codev. Merci encore, Madame, de votre présence.

Avant de faire l'appel, M. RIO étant là – même si ce n'est pas dans l'ordre, j'espère que Mme GONZALEZ ne m'en voudra pas – acceptez-vous d'être secrétaire de cette réunion ? Y a-t-il des oppositions ? S'il n'y en a pas, M. RIO sera secrétaire de cette séance du Conseil Communautaire.

Je tiens à rassurer certains élus, nous avons conservé l'ordre alphabétique dans l'organisation et nous passerons à un mode différent à partir du moment où le règlement sera accepté et que les compositions de groupes seront formulées auprès de la Direction des Assemblées. Sachant qu'un groupe s'est déjà présenté en la personne du groupe de la Méditerranée active, vivante et pleine d'envergure.

Je pense que vous avez remarqué le dress code de certaines élues, mais surtout de la représentation de la Direction. « Octobre rose » est bien présent parmi nous et nous avons une pensée émue pour ce mois particulier de lutte contre le cancer du sein. Ayant la feuille de présence, je procède à l'appel.

Nous saluons tous le journaliste photographe de *L'Indépendant*.

Le quorum est atteint, Mme LENOIR vient d'arriver avec la procuration de M. Didier CODORNIOU.

Envoyé en préfecture le 09/12/2020
Reçu en préfecture le 09/12/2020
Affiché le 09/12/2020
ID : 011-241100593-20201127-C2020_242-DE

Madame THIVENT, vous m'avez indiqué que vous souhaitiez poser une question.

Viviane THIVENT : Bonsoir, ce sera très bref. Des rumeurs courent autour du Théâtre+Cinéma, une structure culturelle qui abrite 24 emplois et dont le label Théâtre Scène nationale permet aux habitants du Narbonnais de bénéficier de spectacles variés, de qualité et à des prix abordables. Pourriez-vous nous rassurer sur le fait que vous comptez bien garder et protéger ce label Scène nationale ?

M. LE PRESIDENT : Je vais me permettre, Madame BELLOTTI-LASCOMBES, de répondre. Si vous aviez suivi les élus tant de l'Agglomération que de la Ville de Narbonne sur le précédent mandat, vous auriez eu connaissance de la volonté du Conseil Communautaire d'accompagner le Théâtre du Grand Narbonne dans la continuité – puisqu'il y avait un fort déficit – avec l'enlèvement d'une dette de plus de 360 000 € et une contribution financière, sous forme de subvention, à hauteur de plus de 900 000 €. Une convention lie le Théâtre à l'Agglomération, l'Agglomération étant propriétaire du bien et devant assurer le clos et le couvert. Vous sauriez que l'Agglomération fait plus qu'assurer le clos et le couvert puisqu'elle règle et réalise des travaux de fonctionnement. Si vous aviez suivi l'actualité du Grand Narbonne et de la ville de Narbonne, vous auriez su que la ville de Narbonne devant l'état catastrophique des finances du Théâtre il y a 3 ans, a proposé de reprendre le Théâtre, si c'était nécessaire, afin de garder, justement, le label Scène nationale. N'étant pas rattaché à une Agglomération, un théâtre communal, comme il y en a en France, peut avoir ce label. Si vous aviez suivi cette actualité pendant la précédente mandature, vous auriez vu qu'à ce Conseil Communautaire, à la Ville de Narbonne et les autres élus communautaires ont, à l'unanimité, soutenu le Théâtre. Il n'y a pas de raison que sous cette nouvelle mandature – même si beaucoup d'élus ont changé – il y ait un changement de politique.

Vous avez parlé de rumeurs. Madame, si on devait à l'occasion du Conseil Communautaire évoquer toutes les rumeurs, on passerait des heures à essayer de colmater les fausses informations, et à les combattre. C'est une rumeur fausse et qui a fait l'objet même d'une interrogation de la part de l'État à travers sa Préfète et à travers le Directeur régional des affaires culturelles. À deux reprises, que ce soit Mme BELLOTTI-LASCOMBES ou M. Guillaume HERAS et moi, nous avons confirmé qu'il n'était pas dans la volonté du Bureau Exécutif de l'Agglomération de faire quoi que ce soit de mal à l'encontre du Théâtre, mais bien au contraire de vouloir continuer à l'accompagner. Simplement, les élus du Bureau Exécutif de l'Agglomération sont choqués et surpris par le comportement de la Directrice, ce qui n'a rien à voir avec le label. Il n'est pas dans nos qualités, dans nos possibilités, de dire quoi que ce soit sur la programmation. Nous ne sommes pas compétents pour pouvoir en apprécier la teneur.
Par contre, nous sommes au regret de constater que la présentation de la nouvelle saison 2020-2021 a été effectuée sans que vous, les élus communautaires, et nous les membres du Bureau de ce Conseil Communautaire, ayons été informés de quoi que ce

Envoyé en préfecture le 09/12/2020
Reçu en préfecture le 09/12/2020
Affiché le 09/12/2020
ID : 011-241100593-20201127-C2020_242-DE

soit alors que des soirées privées ont été organisées pour porter à connaissance de certains donateurs, que l'on appelle des mécènes, cette nouvelle saison.

Nous avons tous été surpris, en tout cas tous ceux qui étaient présents à la présentation de ce programme de 2020-2021, que l'État soit appelé à monter sur scène, que le Président de l'Association ait été appelé à monter sur scène et que Mme la Vice-Présidente en charge de la culture n'ait pas été appelée alors que dans le protocole cela a été fait. Vous comprenez que nous sommes un peu aigris d'être tenus loin, très loin, de ce qui se passe au Théâtre. D'autant que sur le bilan 2019 – puisque nous n'avons pas le bilan 2020 – il y a, depuis 3 ans, une très forte baisse de la billetterie. Je ne veux pas parler des abonnements. La plupart de ceux qui sont dans cette salle ont une image d'un abonnement qui commençait dans la nuit avec des personnes qui faisait la queue et qui durait toute une journée. C'est fini puisque maintenant il y a non seulement l'abonnement par Internet, l'abonnement sur plusieurs guichets, mais surtout il y a la prise de billets avant le début de la séance. C'est donc sur la billetterie proprement dite – peu nous importent les dons et les mécénats, nous parlons de la billetterie – qu'il y a une très forte diminution. Nous aurons l'occasion, je pense, lorsque nous aborderons le Budget, d'aborder peut-être la subvention à apporter au Théâtre et nous aurons peut-être l'occasion d'aborder ce bilan qu'on nous communiquera avant le Conseil Communautaire sur le budget et notamment sur la ligne des subventions.

La volonté en tout cas de la Vice-Présidente en charge de la culture et du Premier vice-président comme de moi-même est d'avoir un théâtre représentatif sur le territoire du Grand Narbonne. C'est un élément attractif. Vous savez que notre politique à l'Agglomération, ce que n'ont pas les communes, est le développement économique et touristique. Pour cela, quand une entreprise, quand une collectivité, quand un Établissement Public veut recruter des cadres, le Théâtre rentre dans les éléments permettant à un cadre de dire : « Je vais dans un territoire où il y a de beaux équipements », et notamment un Théâtre label Scène nationale. Il n'est pas dans nos intentions, en tout cas personne ne m'a laissé entendre soit par murmure soit par un souffle, qu'il y avait une volonté de ne pas laisser à ce Théâtre cette appellation de Scène nationale. Mais nous pensons tous que ce Théâtre Scène nationale a un cahier des charges pour que l'État, et notamment la DRAC, maintienne ce label et que cela n'empêche pas d'ouvrir les portes du Théâtre – et Mme la Directrice en charge de l'attractivité du territoire ne pourra pas me contredire – à notamment des rencontres permettant de valoriser cette attractivité du territoire, des rencontres de différentes personnes du monde économique ou politique. Cela n'empêche pas d'ouvrir la programmation à des présentations ou à des spectacles de toute nature, pour tout public. Et surtout, le label Scène nationale ne prive pas ce Théâtre d'entretenir des liens étroits avec les communes qui ont des lieux qui peuvent recevoir les représentations ; un lien étroit avec la médiathèque, un lien étroit avec le Conservatoire, un lien étroit avec le Parc des Expositions ou un lien étroit avec l'ARENA. Mais surtout, même si éventuellement on estime que ces différentes structures ne sont pas du niveau du Théâtre Scène nationale,

Envoyé en préfecture le 09/12/2020
Reçu en préfecture le 09/12/2020
Affiché le 09/12/2020
ID : 011-241100593-20201127-C2020_242-DE

comment se fait-il que depuis la désignation, le choix, de la nouvelle Directrice qui gère le NarboVia il n'y ait pas eu de possibilité de lien ? Cela nous heurte. Cela ne vient pas du NarboVia, cela ne vient pas de la Région donc cela nous heurte. À ce jour, avec Mme BELLOTTI-LASCOMBES ou avec M. Guillaume HERAS nous avons rencontré Mme la Préfète, l'État est partie prenante, et nous avons rencontré la DRAC. Nous allons rencontrer, la semaine prochaine, le Président de l'Association et nous allons continuer à faire part de tout ce que je viens de vous préciser, complété, j'insiste, par de nombreux autres éléments factuels, mais très importants dans cette relation qu'un responsable d'un théâtre sur un territoire comme le nôtre doit entretenir avec l'Agglomération, premier financier du Théâtre.

Et pour finir, je voudrais vous préciser que l'État, la Région, le Département, l'Agglomération et la Ville de Narbonne se sont mis autour de la table et ont décidé d'investir 13 500 000 € sur l'entrée Est de la ville partant de la nouvelle rocade Est, c'est-à-dire du rond-point de l'autoroute et allant jusqu'au Pont de l'Avenir, c'est-à-dire englobant le Théâtre. Tous les acteurs que je viens de vous citer et bien entendu derrière tous les services techniques – ingénieurs et autres directeurs – ont été d'accord pour que ce Théâtre bénéficie d'un aménagement de son parvis à hauteur, Monsieur le Directeur, si je ne me trompe pas de 500 000 €. C'est acté, c'est décidé, c'est dans le programme financier que je viens de vous préciser. Vous avez vu cette avenue changer, il y aura encore beaucoup de travaux, mais vous n'avez pas vu le parvis changer parce que Mme la Directrice a estimé que ce parvis tel qu'il était envisagé ne lui correspondait pas et qu'elle voulait y associer une scène théâtrale extérieure, une scène cinématographique extérieure et un aménagement à son goût. Coût de l'opération près de 2 fois et demie plus cher que ce qu'il avait été acté par tous les acteurs financiers que je vous ai cités il y a un l'instant.

Vous comprenez que quand elle a été soumise à l'Exécutif de l'Agglomération, la demande de la Directrice n'a pas pu être prise en considération et que nous avons demandé à l'ensemble des acteurs de continuer la progression de l'aménagement de cette avenue selon ce qu'avait été initialement prévu, acté et budgété. Voilà la position non seulement du Président, mais en tout cas au moins des deux autres Vice-Présidents que sont Mme BELLOTTI-LASCOMBES et M. HERAS au regard du Théâtre.

En conclusion, Madame, le label est un très beau label, nous le souhaitons vivement. Madame la Préfète et la DRAC partagent notre sentiment. Afin que tout le monde s'y retrouve, l'État ordonne, pour la fin du mois prochain, une inspection ministérielle sur le Théâtre. Ce n'est pas un audit, c'est une inspection ministérielle. Seront entendus l'Association, la Direction, les agents et tous ceux qui sont autour, notamment les financeurs dont l'Agglomération, c'est-à-dire ceux que je vais qualifier de satellites culturels qui doivent par définition travailler en étroite collaboration avec le Théâtre. Il est prévu, si je ne me trompe pas, le retour de cette inspection ministérielle au mois de février et une décision prise par l'État, en accord avec le Grand Narbonne, aux alentours du mois

Envoyé en préfecture le 09/12/2020
Reçu en préfecture le 09/12/2020
Affiché le 09/12/2020
ID : 011-241100593-20201127-C2020_242-DE

de mars. Ne me demandez pas de vous certifier le mois puisqu'on ne sait pas quand la mission va être lancée, pendant combien de temps elle va se dérouler et quel sera son rapport. En tout cas, il doit y avoir un rendu aux alentours du mois de février ou du mois de mars avec une décision, bien sûr. La décision n'est pas de perdre le label, soyez-en persuadés, la mission est là pour comprendre ce qui se passe dans le fonctionnement et dans les relations qu'il peut y avoir entre le Théâtre et les autres satellites. Et notre volonté est de garder ce label. Voilà la réponse que je vous devais. J'ai été long, mais je pense que le sujet en vaut la peine. C'est intéressant puisque c'est à l'occasion d'un Conseil Communautaire, ce qui permet à tous les élus d'en être informés. Et comme en plus le Conseil est retransmis pour que tout le public puisse en prendre connaissance à travers les réseaux sociaux, on arrêtera cette rumeur qui est véritablement sans aucun fondement. Merci d'avoir posé la question, Madame.

On peut reprendre l'ordre du jour, s'il n'y a pas d'autres questions ou d'autres interventions sur ce sujet ou sur un autre.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire en date du 24 septembre 2020

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des questions ou des interventions sur ce procès-verbal ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération par 74 votes pour et 1 abstention

3. Compte rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations

M. LE PRESIDENT : Avez-vous des questions ou des interventions à formuler ?

Le Conseil prend acte

Rapporteur : Henri MARTIN

4. Compte rendu des décisions prises per le Président en matière de marchés publics

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des questions ?

Jean-François DARAUD : Monsieur le Président, je voudrais intervenir sur ce point 4 concernant l'attribution de divers marchés publics. Il s'agit de décisions sans délibération

Envoyé en préfecture le 09/12/2020
Reçu en préfecture le 09/12/2020
Affiché le 09/12/2020
ID : 011-241100593-20201127-C2020_242-DE

prise par vous-mêmes et dont nous devons prendre acte. Nouvellement élu et jamais confronté à cette pratique, j'ai examiné attentivement cette cinquantaine de marchés pour pouvoir voter, même par une prise d'acte, en toute connaissance de cause. Ces marchés sont inscrits dans une fourchette allant de 100 € pour le plus petit à 400 000 € pour le plus important. J'aurais donc besoin de quelques indications techniques. J'ai en effet constaté que si la grande majorité des marchés publics correspondait à des sommes précises s'appuyant très certainement sur un devis retenu dans le cadre d'un appel d'offres, le plus important était libellé de la façon suivante : « *Maxi 400 000 € par an* ». Dois-je comprendre qu'il n'y a pas eu de devis de fait et que cette somme est reconductible pendant la durée du mandat ? Maxi 400 000 € en 2020 ou 2 400 000 € sur la totalité de ce mandat ? Je pense que vous allez pouvoir m'éclairer utilement sur ce point. La deuxième constatation qui a retenu mon attention est l'intitulé libellé de la façon suivante : « *Travaux de clôture sur le territoire du Grand Narbonne* ». Dois-je comprendre qu'au lieu de procéder à une mise en concurrence avec appel d'offres pour chaque chantier, entrepris ou à entreprendre, vous allez faire dorénavant appel à la même société ? Mon troisième constat s'est révélé et m'a surpris quand j'ai vu le nom de la société SUD-OUEST CLÔTURES qui a déjà fait les clôtures de l'ARENA pour la Ville de Narbonne et dont le gérant est votre Vice-Président et Maire de Moussan Jean-Marie MONIE. Mais peut-être que tout ceci est normal et pratique courante et peut-être que je m'inquiète alors pour rien. Vous allez donc pouvoir m'éclairer et me renseigner. Je vous en remercie par avance. Vous savez que je ne suis pas à la Commission d'appel d'offres ni dans l'Exécutif ou au Bureau de notre Communauté d'Agglomération, par contre je voudrais savoir et avoir très prochainement l'ensemble des documents relatifs à ce marché public et à son attribution en espérant que votre Vice-Président n'ait pas, par inadvertance, à un quelconque moment et niveau que ce soit, pris part à l'étude des dossiers d'attribution et à cette décision : documents publics communicables, dossier de consultation, cahier des charges, devis et bordereaux de prix, notions et critères de notation. Je pars bien évidemment du principe que l'attribution des marchés publics se fait dans le strict respect des règles en vigueur et ne doute pas un instant que vous allez, par souci de transparence, me communiquer tous les documents et me fournir les explications demandées qui éviteraient surtout qu'un éventuel concurrent écarté – aucune entreprise n'a pu postuler devant un marché aussi important et qui aurait pu et peut-être dû être réparti en fonction de chacun des chantiers ouverts à la concurrence – ne s'interroge.

Henri MARTIN : Je n'ai plus en mémoire les questions précises. J'ai retenu qu'il était loin de votre pensée de croire qu'au niveau de la Commission d'appel d'offres puisse y avoir un quelconque manquement aux devoirs que sont les nôtres. Je vous en remercie, j'ai apprécié.

Concernant les sommes évoquées, sachez qu'il y a 3 strates de marchés, on vous l'a présenté pour un peu plus de compréhension. Il y a 57 décisions. La première « couche » arrive jusqu'à la 17e édition du « Jazz de l'Hospitalet » c'est-à-dire que ce sont des marchés sans publicité ni mise en concurrence. La deuxième strate part de « l'animation

Envoyé en préfecture le 09/12/2020
Reçu en préfecture le 09/12/2020
Affiché le 09/12/2020
ID : 011-241100593-20201127-C2020_242-DE

EEDD » et arrive jusqu'à « l'assistance, recrutement stratégique » et se fait à partir de 3 devis. Toutes les autres se font donc toujours en communication sur la plate-forme bien entendu à partir de publicité puis sont soumises à concurrence à partir de « Salamandre » jusqu'à celle qui arrive jusqu'à 440 000 € par an.

Pour ce qui est des sommes, elles sont bien entendu croissantes en fonction de la strate que je viens d'évoquer. Concernant les attributions, dans la mesure où les sociétés ou les fournisseurs qui ont été choisis l'ont été à l'appui d'un examen technique des services qui sollicitent justement ces acquisitions, je n'ai pas de commentaire complémentaire à faire. Les documents que vous sollicitez, aucun problème pour vous les communiquer. Les services le feront avec grand plaisir. Il ne s'agit pas d'une approximation. Quand on dit « *Travaux de clôture et garde-corps sur le territoire déchetterie, Espace de Liberté, voies douces, maximum 400 000 € par an* », c'est parce que budgétairement nous inscrivons 400 000 € par an et que soit il y a des créations, des renouvellements ou, malheureusement, des bris de clôture. Voilà pourquoi on se garantit à la fois un minimum et un maximum. Quant à la société qui a été choisie, elle a été mise en concurrence. Je n'ai pas de tête le nombre de concurrents qui sont venus, mais je pense que c'est un secteur assez concurrentiel et si cette entreprise a été choisie c'est de par ses compétences passées et les références qu'elle a pu obtenir par le passé.

Jean-François DARAUD : Je vous remercie de votre réponse et surtout je vous remercie de me faire passer les pièces pour que je puisse les étudier parce que vous comprenez que je m'interroge que M. MONIE, pour qui j'ai beaucoup de respect, puisse être là en sachant qu'il est 14e Vice-Président de cette glorieuse Assemblée.

M. LE PRESIDENT : S'il n'y a pas d'autres interventions, on prend acte.

Le Conseil prend acte

M. LE PRESIDENT : Il y a toute une série de délibérations concernant des désignations de représentants du Grand Narbonne. Le Code général des collectivités permet d'avoir recours à un scrutin secret lorsqu'un membre présent le réclame. Y a-t-il un élu qui souhaite que l'on vote par bulletin secret pour ces différentes désignations à venir ? S'il n'y en a pas, nous allons voter avec la « zappette ». Merci.

Envoyé en préfecture le 09/12/2020
Reçu en préfecture le 09/12/2020
Affiché le 09/12/2020
ID : 011-241100593-20201127-C2020_242-DE

II-DESIGNATIONS ORGANISMES EXTERIEURS :

Rapporteur : Didier MOULY

5. Désignation des représentants du Grand Narbonne au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Narbonne

M. LE PRESIDENT : Je vous propose : Henri MARTIN et Catherine GOUIRY qui étaient les représentants du Grand Narbonne sous la précédente mandature. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autres candidats, ils sont par définition élus sur cette délibération sans qu'on ait besoin de voter.

6. Désignation des représentants du Grand Narbonne au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Port-la-Nouvelle

M. LE PRESIDENT : Le Maire de Port-la-Nouvelle est membre de droit de ce Conseil de Surveillance et, là aussi, comme sous la précédente mandature, Jeanne-Maryse SEGUI et Catherine GOUIRY sont proposées. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas, ils sont désignés pour représenter le Grand Narbonne à ce Conseil de Surveillance.

Rapporteur : Jean-Marc JANSANA

7. Désignation des représentants du Grand Narbonne au sein de l'association AGIR (Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux de Transport Public)

Jean-Marc JANSANA : Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, cette délibération a pour objectif de désigner 2 représentants auprès de l'association AGIR. Il s'agit de l'Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux de Transport Public qui regroupe des professionnels du transport public. AGIR nous permet le contact régulier avec d'autres collectivités confrontées aux mêmes problématiques de transports. Elle est constituée d'une équipe permanente qui nous apporte une assistance opérationnelle. Elle contribue à rendre les collectivités comme la nôtre indépendante vis-à-vis des groupes de transports notamment grâce au suivi du contrat du délégataire. AGIR assiste aussi le Grand Narbonne notamment sur les questions liées à la règlementation. Il y a donc lieu de nommer un titulaire et un suppléant.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je vous propose Jean-Marc JANSANA en sa qualité de Vice-Président en charge de la mobilité comme titulaire, et comme suppléant, je vous propose Jean-Marie MONIE puisqu'il est Vice-Président en charge de la transition écologique. Y

Envoyé en préfecture le 09/12/2020
Reçu en préfecture le 09/12/2020
Affiché le 09/12/2020
ID : 011-241100593-20201127-C2020_242-DE

a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas, ils sont désignés pour représenter le Grand Narbonne.

Rapporteur : Guillaume HERAS

8. Désignation des représentants du Grand Narbonne au sein de la Commission de Suivi du Site BIOTERRA à Narbonne

Guillaume HERAS : BIOTERRA est la plate-forme pour laquelle nous avons une délégation de service public et qui traite les boues des stations d'épuration auxquelles sont ajoutés nos déchets verts issus des déchetteries.

M. LE PRESIDENT : Je vous propose Guillaume HERAS en charge de tout le suivi des déchets et en tant que Vice-Président et, comme suppléant, Michel JAMMES qui a en charge le cycle de l'eau et qui est donc en lien direct avec les boues qui proviennent des stations d'épuration. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas, ils sont désignés. Je vous remercie.

9. Désignation des représentants du Grand Narbonne au sein de la Commission de Suivi du Site pôle multifilières de LAMBERT à Narbonne

Guillaume HERAS : Il s'agit du Site du pôle multifilières pour lequel nous avons également une délégation de service public dont je vous parlerai un peu plus loin dans le compte rendu 2019 de la mission de service public.

M. LE PRESIDENT : Je vous propose Guillaume HERAS puisqu'il est en charge des déchets et Georges COMBES, comme suppléant. Y a-t-il des candidatures ? S'il n'y en a pas, ils sont désignés pour représenter le Grand Narbonne.

Rapporteur : Didier MOULY

10. Désignation du représentant du Grand Narbonne au Conseil d'Administration du « Point Information Médiation Multi Services du Narbonnais » (PIMMS du Narbonnais)

M. LE PRESIDENT : Le PIMMS est une association créée avec les grands comptes. Mme Yamina ABED aurait pu nous en parler puisqu'elle y est. Le PIMMS, qui se trouve à la Maison des services aux publics, est partagé entre l'État, le Département, la Ville de Narbonne qui assure une participation par la mise à disposition d'un agent et le Grand Narbonne avec tous les grands groupes que sont : Pôle Emploi, ENEDIS, KEOLIS,

Envoyé en préfecture le 09/12/2020
Reçu en préfecture le 09/12/2020
Affiché le 09/12/2020
ID : 011-241100593-20201127-C2020_242-DE

GRDF, la Banque de France, les bailleurs sociaux, etc. tous les services qui peuvent apporter renseignements, précisions et aide à l'ensemble de la population de notre territoire. Il faut y désigner des représentants et comme M. PARRA a en charge toute cette partie de politique de la ville et de citoyenneté, je voulais vous proposer qu'il soit notre représentant au sein de cette association PIMMS. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas, M. PARRA est désigné.

Rapporteur : Xavier BELART

11. Désignation des représentants du Grand Narbonne à l'Association Minervois Corbières Méditerranée

Xavier BELART : Merci, Monsieur le Président. L'Association Minervois Corbières Méditerranée est composée de la Communauté de Communes des Corbières, la Communauté de Communes de la Région lézignanaise Corbières Minervois, la Communauté de Communes du Piémont d'Alaric, la Communauté de Communes de La Domitienne qui a rejoint l'association depuis 2015 et la Communauté d'Agglomération le Grand Narbonne, pour le compte de ses communes rurales. Ces territoires assurent ensemble la gestion des fonds leadeurs du Groupe d'Action Locale de l'Est-Audois (GAL). La programmation des projets pourra avoir lieu jusqu'au 30 juin, il convient aujourd'hui de désigner 8 représentants titulaires et 8 représentants suppléants au Conseil d'Administration de l'Association Minervois Corbières Méditerranée.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je vais vous en faire la proposition :

Titulaires
M. Xavier BELART
M. Jean-Louis RIO
M. Alain VIALADE
Mme Catherine GOUIRY
Mme Magali VERGNES
M. Christian LAPALU
André-Luc MONTAGNIER
Mme Viviane DURAND

Suppléants
M. Didier ALDEBERT
M. Jean-Marie MONIE
M. Bernard DEVIC
M. Jean-Paul FAURAN
M. Guillaume HERAS
Mme Fabienne MARTINAGE

Envoyé en préfecture le 09/12/2020
Reçu en préfecture le 09/12/2020
Affiché le 09/12/2020
ID : 011-241100593-20201127-C2020_242-DE

M. Georges COMBES
M. Jean-Claude CALVET

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas, les 8 titulaires et les 8 suppléants sont désignés. Je vous remercie.

12. Désignation des délégués au Comité de sélection du Groupe d'Action Locale Pêche Aquaculture GALPA Etangs Mer Aude

Xavier BELART : Le Grand Narbonne a été retenu suite à un appel à projets pour le développement durable des zones tributaires de la pêche et de l'aquaculture en Languedoc-Roussillon. La Région Occitanie a attribué au Groupe d'Action Locale Pêche et Aquaculture Etangs Mer Aude (GALPA EMA) une enveloppe de 583 495 €. Il convient aujourd'hui de désigner les nouveaux représentants du Grand Narbonne au sein du Groupe d'Action Locale Pêche et Aquaculture Etangs Mer Aude.

M. LE PRESIDENT : Merci. 5 titulaires et 5 suppléants. Je vous propose :

<u>Titulaires</u>
M. Xavier BELART
M. Michel JAMMES
M. Jean-Louis RIO
M. Lucas JAULENT de la commune de Leucate
M. Jean-Marc AMBROSINO

<u>Suppléants</u>
M. André-Luc MONTAGNIER
Mme Monique CHING
M. Henri MARTIN
Mme Catherine GOUIRY
Mme Florence VITASSE

Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas, nous pouvons les considérer comme désignés pour le compte du Grand Narbonne.

13. Désignation d'un délégué à la Fédération Nationale Vignobles & Découvertes

Xavier BELART : Le label national Vignobles & Découvertes permet de vendre une offre œnotouristique de qualité dans les vignobles du Grand Narbonne. Chef de file, le Pays Touristique Corbières Minervois porte et anime la destination « Vignobles de la Via Domitia en Languedoc ». Depuis 2018, le Grand Narbonne est membre de la Fédération

Envoyé en préfecture le 09/12/2020
Reçu en préfecture le 09/12/2020
Affiché le 09/12/2020
ID : 011-241100593-20201127-C2020_242-DE

des destinations labellisées Vignobles & Découvertes, fondée sous les directives d'Atout France. Il est proposé au Conseil de désigner 1 représentant du Grand Narbonne pour la destination « Vignobles de la Via Domitia ».

M. LE PRESIDENT : Merci. J'espère que personne ne sera surpris si je propose la personne de Xavier BELART, pour représenter le Grand Narbonne. Y a-t-il d'autres candidats ? S'il n'y en a pas, je vous remercie d'avoir désigné M. BELART.

14. Désignation d'un représentant au Pays Touristique Corbières Minervois

Xavier BELART : Juste un aparté, on est ce week-end dans le fascinant week-end de Vignobles & Découvertes qui se déroule sur le territoire du Grand Narbonne. Si vous avez le temps d'y aller, 33 vignerons ouvrent leurs portes. Ce serait bien de vous y rendre parce que c'est une situation dramatique pour les vignerons en ce moment due à la crise que l'on connaît. Merci.

M. LE PRESIDENT : Si je ne me trompe pas, Xavier, c'est plus que le Grand Narbonne puisque c'est la Communauté de Communes de Lézignan. Vous avez fait un travail commun. Certes, il faut favoriser les vignerons du Grand Narbonne, mais ce sont quand même aussi des vignerons représentatifs de la profession qui sont sur la Communauté de Communes de Lézignan. Deux interco participent à ce week-end Vignobles & Découvertes.

Xavier BELART : Le Pays Touristique Corbières Minervois est une association loi 1901 qui œuvre au développement touristique de son périmètre, depuis 1986. Son principal adhérent est la Communauté de Communes de la Région lézignanaise Corbières Minervois. De nombreux partenariats et actions en commun sont engagés sur le territoire du Grand Narbonne et du Pays Touristique Corbières Minervois : Vignobles & Découvertes, coopération canal du Midi, sentiers de randonnée, offre vélo, circuits courts. Ainsi le Grand Narbonne adhère à l'association Pays Touristique Corbières Minervois en tant que membre associé pour une meilleure information, échange de bonnes pratiques et mutualisation d'ingénieries. Il est proposé au Conseil de désigner un représentant au sein du Conseil d'Administration.

M. LE PRESIDENT : Puisque vous avez abordé ce week-end et que je voulais compléter avec la Communauté de Lézignan, je voulais dire à l'ensemble des élus communautaires qu'avec Christian LAPALU et Guillaume HERAS nous avons été invités à participer au Bureau Communautaire de la Communauté de Communes de Lézignan et nous y sommes rendus pour faire connaissance, pour présenter un petit peu le fonctionnement et l'organisation du Grand Narbonne et surtout pour dire que nous étions ouverts à toute possibilité de rencontre et de discussion. Plusieurs sujets ont été abordés. Le premier est la saturation de la RN 113. Ensuite, les rencontres que l'Agglomération du Grand

Envoyé en préfecture le 09/12/2020
Reçu en préfecture le 09/12/2020
Affiché le 09/12/2020
ID : 011-241100593-20201127-C2020_242-DE

Narbonne a eues avec le Département en la personne de Mme la Présidente et surtout le travail qui a commencé entre le Grand Narbonne et le Département par le biais des directions techniques sur le projet d'amélioration de la circulation sur cette RN 113. On va y associer Lézignan puisqu'elle est traversée par la 113. Les mêmes difficultés, peut-être aussi un peu plus accrues, pour la ville de Lézignan se retrouvent sur leur pôle économique qui est aux portes de la commune. Ils doivent envisager une voie de contournement de la commune compte tenu du nombre de poids lourds – je ne me rappelle plus du nombre – impressionnant et notamment de tous les convois exceptionnels puisque vous savez qu'il y a la fabrication par l'entreprise O'HARA de mobil home qui sont obligés de passer en convoi exceptionnel par l'intérieur de la commune de Lézignan, ce qui engendre des blocages importants. Ils n'empruntent pas l'autoroute, ne me demandez pas pourquoi, parce que nous n'avons pas eu d'informations alors que justement ils avaient des possibilités, mais je pense que cela a un coût qui surchargerait peut-être le prix du transport d'un mobil home.

Le deuxième sujet concerne la possibilité de travailler ensemble sur la circulation des transports en commun interurbains de chacune des deux Agglomérations, que ce soit celle de Narbonne ou celle de Lézignan afin qu'il y ait une possibilité de bonne connexion de l'ensemble des transports en commun.

Troisième point, ce sont des aires de covoiturage. Vous savez que le Département de l'Aude s'est doté, grâce à une enveloppe donnée par l'État à partir de fonds européens, de parkings de covoiturage. Il y en a un sur la ville de Narbonne qui permet effectivement d'échanger et d'économiser le transport en véhicule particulier. Quand l'ensemble des habitants de l'Agglomération de Lézignan veulent se rendre sur des zones d'activités du Grand Narbonne ou aller travailler sur la Ville Centre, ils rencontrent d'énormes difficultés pour aller et revenir, notamment tous les professionnels, entre 7h00 et 7h30 et entre 19h30 et 20h00. L'idée n'est pas de suppléer le Département, mais de travailler avec le Département, la Région et l'État sur la création de zones de covoiturage en bordure de la 113, sur l'Agglomération du Grand Narbonne et sur l'Agglomération de Lézignan. Cette idée est séduisante dans la mesure où elle permettrait éventuellement d'alléger le trafic, uniquement de l'alléger. Nos services techniques vont se réunir et vont essayer de mettre dans la boucle à la fois le Département et l'État puisqu'il doit être là. On n'aura pas de financement, ce n'est pas le but, c'est la facilité de la préparation des dossiers et de la réalisation des projets à travers ces réunions. Voilà où nous en sommes avec Lézignan.

Nous avons aussi une volonté commune d'envisager d'autres sujets dont notamment peut-être la culture à travers – c'est une des grandes possibilités – le canal du Midi et le canal de La Robine. Le canal du Midi traverse l'Agglomération du Lézignanais et traverse l'Agglomération du Grand Narbonne. La proposition faite par l'Agglomération de Lézignan est d'envisager un programme commun culturel sur le canal du Midi. Les communes, avec une représentation itinérante, recevraient ce programme pendant les périodes estivales, bien entendu, pour accueillir le plus grand nombre. C'est une idée intéressante qui sera

Envoyé en préfecture le 09/12/2020
Reçu en préfecture le 09/12/2020
Affiché le 09/12/2020
ID : 011-241100593-20201127-C2020_242-DE

piochée par la Direction de la culture au Grand Narbonne qui se rapprochera de l'Agglomération de Lézignan pour l'envisager sous cette forme-là. Et pour ne rien vous cacher, M. HERAS est entré en contact avec l'Agglomération de Carcassonne. Une réunion des 3 Agglomérations est programmée pour envisager un travail dans le cadre de ce programme de l'État auquel nous adhérons, « Territoire d'industrie », pour favoriser l'économie sur notre territoire. Réunion qui porterait aussi sur ce programme culturel et en même temps sur l'amélioration de la 113, même si Carcassonne a un avantage sur Lézignan et Narbonne dans la mesure où ils ont des entrées et des sorties de ville très favorisées par les 4 voies sur les 4 axes principaux. Voilà grosso modo le résumé.

Je fais beaucoup de parenthèses, je vous prie de m'en excuser, mais c'était en lien avec Lézignan. Je vous propose pour représenter l'Agglomération M. Xavier BELART. S'il n'y a pas d'autres candidatures, vous êtes désigné.

15. Désignation d'un représentant au Comité de Développement Agricole de la Narbonnaise et du Littoral Audois

Xavier BELART : Le Comité de Développement agricole de la Narbonnaise (CDA) est un échelon local de concertation et de réflexion avec les partenaires du monde agricole. Dans cet endroit on réunit toutes les instances que ce soit les coopératives ou les associations syndicales, et il y a des élus qui participent. Le Grand Narbonne participant au Conseil d'Administration du CDA, il est proposé de désigner un représentant au sein de ce Conseil d'Administration.

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de désigner Xavier BELART. Y a-t-il des candidats ? S'il n'y en a pas, vous êtes désigné. J'espère que vous pourrez accomplir toutes ces missions dans les meilleures conditions.

Rapporteur : Christian LAPALU

16. Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie Espace de Liberté

Christian LAPALU : Monsieur le Président, chers collègues, suite au renouvellement des conseillers communautaires, il convient de désigner les 7 membres du Conseil d'Exploitation de la Régie Espace de Liberté. Rien de particulier.

M. LE PRESIDENT : 4 titulaires et 3 personnes qualifiées. Je propose comme représentant du Conseil Communautaire à cette Régie Espace de Liberté : M. LAPALU puisqu'il a déjà en charge, en qualité de Vice-Président, l'Espace de Liberté ; M. MARTIN en tant que Vice-Président en charge des bâtiments ; M. PY puisqu'il a en charge

Envoyé en préfecture le 09/12/2020
Reçu en préfecture le 09/12/2020
Affiché le 09/12/2020
ID : 011-241100593-20201127-C2020_242-DE

l'aménagement de zones d'activité et notamment « la glisse » dans ses délégations ; et M. MONTAGNIER parce qu'il est en charge notamment de la communication et du numérique et l'Espace de Liberté a cette vocation.

Dans les personnes qualifiées, je vous propose un abonné à la piscine, M. Patrick BENENATI, représentant du groupement des abonnés ; le Président de l'association Narbonne Hockey Club, qui joue et s'entraîne sur la patinoire, M. Eric PERALTA et le Président du Groupe de Plongée Narbonnais, l'un des 2 groupes de plongée, M. Eric BERTIN. Y a-t-il des observations ou des candidats pour représenter le Conseil Communautaire ? S'il n'y en a pas, les 4 élus et les 3 personnalités sont désignés.

III-DOSSIERS THEMATIQUES

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Guillaume HERAS

17. Mise à jour du tableau des effectifs de la collectivité

Guillaume HERAS : Je vous propose de vous commenter l'actualisation du tableau des effectifs avec 2 postes supprimés : 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de IIe classe ; 1 poste d'agent de maîtrise principal. Parallèlement, seraient créés, afin de répondre aux besoins des services, 1 poste d'assistant de direction à temps complet et 1 poste d'adjoint du patrimoine. Certains postes font l'objet d'une modification : le poste de directeur d'établissement d'enseignement artistique qui serait remplacé par un poste d'attaché titulaire ; 1 poste de professeur d'enseignement artistique hors classe, titulaire, remplacé par un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de Ire classe. Enfin le poste de Directeur Général des Services ainsi que le poste d'administrateur hors classe sont maintenus au tableau des effectifs dans l'attente d'un remplacement définitif. Le remplacement temporaire est partiellement assuré par un chargé de mission « organisation et gestion générale des services ». Il sera épaulé dans ses missions par un chargé de mission « organisation et gestion des relations avec les communes » et un chargé de mission « conseil de développement » pour une période de 6 mois, renouvelable une fois, compte tenu du recrutement infructueux engagé pendant l'été. Enfin le poste de conseiller en rénovation énergétique de l'habitat prévu dans le cadre d'un contrat de projet, contrat non permanent à durée déterminée, classé en catégorie A et positionné en catégorie B « cadre d'emploi des techniciens territoriaux » compte tenu du profil recherché.
M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des interventions ou des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Envoyé en préfecture le 09/12/2020
Reçu en préfecture le 09/12/2020
Affiché le 09/12/2020
ID : 011-241100593-20201127-C2020_242-DE

Le Conseil approuve cette délibération par 73 votes pour et 2 abstentions

ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Guillaume HERAS

18. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service collecte, d'élimination et de valorisation des déchets ménagers pour l'année 2019

Guillaume HERAS : Je vous propose une présentation pour vous synthétiser les 2 dossiers : rapport annuel 2019 et rapport annuel 2019 DSP de Lambert. Nous avons extrait les chiffres clefs du Budget Environnement, du budget annexe. Vous voyez un coût de fonctionnement à 25 300 000 €, des investissements que l'on précisera par la suite à 4 600 000 €. En face, s'inscrivent des recettes à hauteur de 28 000 000 € dont la TEOM qui pèse 22 300 000 € et la redevance spéciale pour 1 600 000 €. Les recettes de vente de matériaux et des éco organismes pèsent 1 300 000 €. Nous sommes organisés en Régie et en délégation de service public. En DSP : la collecte des ordures ménagères sur Narbonne et sur Narbonne-Plage est organisée par NICOLLIN entre autres et la collecte du verre est organisée par SUEZ, le reste étant organisé par les agents du Grand Narbonne, à savoir sur le littoral et sur le rural, avec bien sûr des différences de fonctionnement, sachant que certains villages sont collectés 3 ou 2 fois par semaine et d'autres, pendant l'été par exemple, tous les jours.

La partie financière de la TEOM qui a été harmonisée en 2016 n'a pas bougé depuis. Pour rappel, nous sommes organisés en 3 zones : une zone littorale, une zone rurale et une zone périurbaine. Nous sommes organisés en 3 zones parce que le service est différent dans chacune des zones et les coûts du service sont différents. Zone 1 Narbonne, hors Narbonne-Plage, 12 % ; zone 2 le littoral 13,58 % ; zone 3 tous les villages 17,10 %. En 2019, nous avons procédé à l'extension des consignes de tri. Cela a été possible parce que l'outil industriel pour pouvoir trier derrière, tous nos emballages, a été adapté. La facilitation des gestes de tri nous a permis d'avoir une augmentation de toute la collecte des emballages. Nous avons, nous élus, le rôle de porter l'importance du tri sélectif au sein de l'Agglomération. La simplification permet d'amener les personnes à trier davantage, avant on avait un container bleu ou jaune et on ne savait pas trop, maintenant c'est simple : un emballage ou du papier dans le container jaune. C'est on ne peut plus simple que cela.

M. LE PRESIDENT : Et dans cette simplicité, il ne faut pas laver les boîtes de conserve, les pots de yaourt ou de compote de pommes, on peut les mettre sans les avoir lavés, pour économiser de l'eau.

Envoyé en préfecture le 09/12/2020
Reçu en préfecture le 09/12/2020
Affiché le 09/12/2020
ID : 011-241100593-20201127-C2020_242-DE

Guillaume HERAS : Dans un souci de détourner de l'enfouissement nos déchets sur le Grand Narbonne, nous engageons la mise en place de composteurs collectifs sur 3 sites. Nous sommes en octobre 2020, je vous parle de 2019. Tout au long de 2019, nous avons mis en place 3 composteurs collectifs : 1 sur une école, 1 au pied d'habitats sociaux et 1 dans un village. L'animation a été très convaincante et c'est pour cela que cette année, en 2021, nous passons à plus de 10 composteurs collectifs, sachant qu'ils permettent de réduire le poids de vos poubelles. SUEZ assure la collecte du verre maintenant suite à un appel d'offres. PHILTEX AND RECYCLING pour la filière des tissus, vous avez vu qu'on a changé l'intégralité de nos bornes de collecte. C'est un service implanté localement qui fonctionne beaucoup mieux. La collecte est plus efficiente, on ne voit plus les containers qui débordent, en tout cas beaucoup moins. Ils sont très contents et, en 2021, ils devraient implanter leur local ici avec la création de 2 à 4 emplois.

Les moments clefs des investissements : aménagement et sécurisation des déchetteries ; les barrières basculantes qui sont une contrainte pour les habitants, et nous l'entendons. Nous avions mis dans un premier temps des barrières en 2016 et 2017 pour protéger les habitants qui vont en déchetterie, il y a déjà eu des accidents, des usagers sont tombés dans des cuves. Ces barrières ont un sens, c'est une obligation aussi selon la loi. Nous les avons adaptées par des barrières basculantes qui permettent aux habitants qui ont des difficultés d'apporter en déchetterie. Petit à petit, nous équipons toutes les déchetteries. Le service environnement c'est aussi de gros investissements dans le matériel roulant : 4 bennes à ordures ménagères ; 2 véhicules légers pour 825 000 €. Pourquoi ces investissements ? Parce que le service patrimoine a réalisé une étude fine sur la vétusté des camions qui prône chaque fois l'anticipation et le remplacement. C'est un abaque savant qui permet de dire tant de kilométrage, tant d'années, il vaut mieux changer le véhicule parce que cela revient moins cher plutôt que d'aller plus loin et d'engendrer beaucoup de frais de réparation. Dans les investissements, vous trouvez également bien sûr les colonnes de tri aériennes ; les renouvellements des containers, à hauteur de 130 000 €, qui sont brûlés, volés ou cassés – cela représente un gros budget, c'est la raison pour laquelle j'ai souhaité vous le présenter – et les 9 500 000 sacs poubelle que nous distribuons aux villages ou villes centres qui le souhaitent, pour 225 000 €.

Des chiffres qui choquent, nous enfouissons près de 55 000 t à Lambert d'où l'importance de trier, d'avoir du tri sélectif, d'aller en déchetterie et de détourner de l'enfouissement. Moyens matériels : 34 bennes à ordures ménagères, hors celles de NICOLLIN. Les prochaines bennes à ordures ménagères, quand le réseau sera en capacité, devront être soit à gaz, soit à hydrogène et nous serons encore dans un élan supplémentaire de transition écologique. Il faut savoir que maintenant toutes les bennes à ordures ménagères que nous achetons utilisent l'énergie cinétique pour lever les bennes. Avant, c'était l'énergie fossile thermique qui levait. 10 167 t sur la collecte sélective. Vous voyez les augmentations que nous estimons par rapport à l'empreinte sur la population qui commence à réagir sur les notions de transition écologique, mais aussi grâce à la

Envoyé en préfecture le 09/12/2020
Reçu en préfecture le 09/12/2020
Affiché le 09/12/2020
ID : 011-241100593-20201127-C2020_242-DE

communication, à la facilitation des gestes de tri, la réflexion sur l'emplacement des containers, les containers enterrés qui sont aussi à l'origine de ces excellents résultats.

S'agissant des ambassadeurs de tri qui sont aussi sur la pédagogie, je voudrais remercier les écoles qui les accueillent chaque fois : 72 classes sensibilisées par an. La redevance spéciale est également un travail de fourmi pour signer 847 contrats et les faire participer à nos finances et sensibiliser les professionnels sur les coûts de traitement des déchets. Pour ce qui est des déchetteries : 18 sur le territoire, 7 recevant les professionnels, car il est important d'ouvrir aux professionnels et de les orienter sur les déchetteries. C'est aussi une façon de combattre les déchets sauvages d'élargir les horaires, d'élargir l'accueil et de permettre aux professionnels quels qu'ils soient d'avoir le maximum d'accès aux déchetteries. Je vous fais part des tonnages : 40 000 t de déchets collectés en déchetterie. Moyens matériels pour les déchetteries : 11 polybennes, 4 Packmat et des flux à valoriser ; DEEE ce sont les équipements électroniques et électriques ; 7 171 kg de piles et 773 t, malgré tout le vol que nous avons en déchetterie, de ferraille.

Un grand moment, vous avez l'éco pôle du Grand Narbonne avec ce développement de la filière du CSR qui, nous l'avons appris il y a quelques mois, va être en circuit court et utilisée par les bruleries de Lafarge. Le programme de méthanisation qui prévoyait un traitement de 4 000 t de déchets fermentescibles n'a pas donné, avec la filière scientifique, entière satisfaction. Des 4 000 t de déchets que nous traitions, il en ressortait que nous créions autant de déchets ou presque à enfouir à nouveau avec peu de production de méthane. Il a été décidé de réorienter cette filière, de pouvoir toujours traiter les 4 000 t de déchets, mais de s'orienter vers des filières de lombric-compostages et d'entomoculture, de micro méthanisation et vers des plates-formes de compostage. En 2019, ce sera le début des travaux du BioResource Lab dont on a vu par la visite qu'il avait commencé à fonctionner. 7 chercheurs ont intégré ce laboratoire de recherche de SUEZ et petit à petit 7 chercheurs supplémentaires, ou personnels, devraient l'intégrer. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : L'ensemble de l'Exécutif du Grand Narbonne est sensible aux décharges sauvages et, dans le cadre de la démocratie participative, M. VIALADE, délégué notamment en charge de la sécurité, lance une consultation par zone. On ne peut pas réunir tous les Maires mais, par zone, allez-y pour faire part des situations que vous connaissez dans vos communes afin de voir si on peut monter un projet collectif sur une police de l'environnement pour lutter contre ces décharges sauvages. Vous serez informés individuellement chacun des Maires de la date et du lieu de ces réunions sectorielles. Y a-t-il des interventions ?

Yann RUDENT : Chers collègues, cher Président et Vice-Présidents, j'ai participé à la visite de l'éco pôle Lambert avec quelques-uns des élus et c'était vraiment très instructif, ce qui m'amène à plusieurs réflexions. La première, M. HERAS l'a dit dans la présentation, concerne ce qui saute aux yeux immédiatement, la montagne de déchets.

Envoyé en préfecture le 09/12/2020
Reçu en préfecture le 09/12/2020
Affiché le 09/12/2020
ID : 011-241100593-20201127-C2020_242-DE

C'est véritablement une montagne de déchets qui est en face de nous et qui est vraiment très impressionnante. La deuxième, ce qui m'a marqué immédiatement, c'est la problématique de l'enfouissement direct. Tout ce qui est volume d'ordures ménagères est enfoui directement, sans aucun traitement, sans aucun regard ni suivi. La troisième – vous en avez parlé aussi – c'est la valorisation énergétique en particulier de ce qu'on a visité c'est-à-dire de cette nouvelle filière mobilier. D'après ce que j'ai compris, les 80 % de ce qui arrive dans cette filière mobilier correspondent à une valorisation énergétique, et non pas à du réemploi, en combustible solide de récupération. Enfin, la quatrième réflexion concerne Lambert IV. Il a ouvert ses portes en 2017, si je ne me trompe pas, et on voit bien qu'il sera saturé très rapidement par la totalité des déchets qui arrivent. J'ai plusieurs questions à ces remarques et je me dis que sur le territoire il faut aller plus loin pour plus tard parce que c'est maintenant qu'il faut penser au futur.

Le déchet le plus propre étant celui qu'on ne produit pas, je pense qu'en dehors de toutes ces techniques de recyclage qui sont indispensables – ce n'est pas moi qui vais dire le contraire sur le recyclage – il faut aussi penser au réemploi. Il pourrait fonctionner avec des associations, certaines associations existent déjà sur le territoire, d'autres qu'on pourrait créer. L'idée est de faire une étape supplémentaire avant que cela ne se retrouve sur de la valorisation énergétique pour que l'on puisse réutiliser et réemployer des matériaux qui peuvent encore servir, ce qui diminuerait d'autant plus le volume des déchets. Ensuite on a parlé un peu des ordures biodégradables pour en faire du compost, je trouve que ce serait intéressant de permettre à chaque individu en ville aussi d'avoir un compost. Vous avez dit que le compost collectif allait apparaître, et c'est une très bonne nouvelle, mais peut-être aussi favoriser des composts individuels. Pas ceux qui existent déjà et dont nous avons voté le prix la fois dernière qui présupposent que les personnes habitent une maison avec un terrain. En effet, ils ne pourraient pas fonctionner en appartement, en ville. Par contre, il existe des systèmes lombric-composteurs qui peuvent très bien fonctionner dans les appartements. Je trouve que ce système pourrait être mis en avant et en particulier sans augmentation de charges puisque les 225 000 € de sacs-poubelle pourraient servir à financer des lombrics-composteurs. Les sacs-poubelle on peut les acheter soi-même, mais le transfert de charges peut être utilisé pour acheter des lombrics-composteurs. Enfin – et il s'agit d'une ambition à long terme – il existe des villes comme Besançon ou des voisins européens comme l'Allemagne, l'Autriche, la Suède qui ont mis en place des taxes d'enlèvement des ordures ménagères incitatives, c'est-à-dire en fonction du poids. C'est compliqué à mettre en marche, c'est sûr, mais c'est quand même un moyen – dans tous les endroits où cela a été mis en place – de diminuer fortement les déchets. Merci de m'avoir écouté.

Guillaume HERAS : Monsieur RUDENT, vous avez évoqué beaucoup de sujets. Je pense que ce sont des sujets à travailler en groupe de travail et/ou en Commission. Vous avez évoqué le sujet de « recycleries », c'est un sujet que nous avons travaillé. J'estime que c'est plus un sujet d'insertion que de traitement des déchets parce que quand on compare le volume de déchets travaillé en « recyclerie », il n'est rien comparé à ce qui

Envoyé en préfecture le 09/12/2020
Reçu en préfecture le 09/12/2020
Affiché le 09/12/2020
ID : 011-241100593-20201127-C2020_242-DE

est produit sur le territoire. Je partage complètement ce que vous dites, je pense que c'est un sujet qui doit être traité au niveau de l'insertion. On avait étudié, en début de mandat 2015-2016, les coûts pour la collectivité et on se retrouvait à peu près à, il me semble, 800 000 € de fonctionnement par an pour peu, finalement, de tonnages de déchets traités. Je ne suis pas en train de dire que ce n'est pas un bon dispositif. Je vais reprendre deux ou trois points et on se reverra pour traiter tous les sujets plus en détail.

Lambert IV a fait l'objet d'un arrêté préfectoral encore pour 23 ans. La loi de transition énergétique oblige à diminuer les tonnages enfouis. Des chiffres arrivent prochainement et ils nous obligeront à réfléchir à la fiscalité. La taxe sur la tonne enfouie va monter de 25 € à 65 € et, quand vous savez que sur notre territoire nous enfouissons 55 000 t par an, ce sont 40 € par tonne et par an supplémentaires – vous faites le calcul – que nous devrons porter sur le budget Environnement. D'où l'importance à la fois financière et écologique de détourner de l'enfouissement. Je reprends sur le CSR, effectivement on ne recrée pas de la matière à partir d'Éco-mobilier, on va l'utiliser comme énergie. Cette matière est-elle assez qualitative ou pourrait-on la retraiter ? Éco-mobilier concerne tout ce sur quoi on mange, on s'assied ou on dort. Cette filière permet d'être une alternative aux énergies fossiles. Voilà pourquoi nous avons fait ces choix. Pour le reste, des composteurs sont proposés par l'Agglomération. Au dernier Conseil Communautaire, nous avons voté les composteurs en bois de qualité de différentes tailles et, je me souviens, à des tarifs acceptables. Je vous donne rendez-vous sur le groupe de travail/commission qui travaillera tout au long des 6 ans sur ces sujets.

M. LE PRESIDENT : C'est très intéressant ce que vous avez dit, Monsieur RUDENT, et je vous en remercie. Effectivement, on a tous pu faire ce constat lors de la visite de Lambert et notamment sur le recyclage des matières. Je partage totalement votre avis. C'est intéressant au niveau de cette notion de tri effectué et surtout au niveau du laboratoire qui va rechercher comment retraiter toutes ces matières et comment augmenter le tri. Merci de votre intervention. Y a-t-il d'autres interventions ou questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

FINANCES PUBLIQUES

Rapporteur : Viviane DURAND

19. Budget Principal : décision modificative n°1

Viviane DURAND : La décision modificative n°1 du Budget Principal permet d'ajuster la prévision budgétaire au chapitre « Immobilisations en cours » pour l'Autorisation de Programme « LE SOMAIL ». Cela correspond à des travaux non programmés, mais nécessaires et demandés par le Département.

Envoyé en préfecture le 09/12/2020
Reçu en préfecture le 09/12/2020
Affiché le 09/12/2020
ID : 011-241100593-20201127-C2020_242-DE

M. LE PRESIDENT : Merci. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

20. Budget Espace de Liberté : décision modificative n°1

Viviane DURAND : La décision modificative n°1 fait suite à la décision du Conseil Communautaire du 23 juillet 2020 d'exonérer de loyer les Grands Buffets pour la période de fermeture obligatoire du 15 mars au 2 juin 2020, deux mois et demi de loyer, soit 45 000 €.

M. LE PRESIDENT : C'est dans le cadre du plan de relance. Y a-t-il des interventions ou des questions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération par 73 votes pour, 1 vote contre et 1 abstention

21. Budget Eau : décision modificative n°1

Viviane DURAND : Pour le Budget Eau, cette décision modificative n°1 permet d'une part en fonctionnement d'ajuster le virement à la section d'investissement et la prévision de recettes d'exploitation et, d'autre part, en investissement d'ajuster le virement de la section de fonctionnement, d'inscrire un emprunt de 500 000 € et d'ajuster le Crédit de Paiement 2020 de l'Autorisation de Programme « EA - TRAVAUX, RESEAUX, PLAN DE RELANCE ».

M. LE PRESIDENT : Merci. Y a-t-il des questions ou des interventions ? On passe au vote.

Le Conseil approuve cette délibération par 74 votes pour et 1 abstention

22. Actualisation de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement 2020 « LE SOMAIL » et « EA –TRAVAUX RESEAUX PLAN DE RELANCE »

Viviane DURAND : Il est proposé d'apporter des modifications à l'Autorisation de Programme et aux Crédits de Paiement « LE SOMAIL » pour adapter la prévision budgétaire aux contraintes techniques rencontrées et aux Crédits de Paiement de l'Autorisation de Programme « EA – TRAVAUX RESEAUX PLAN DE RELANCE » du budget annexe Eau, comme nous l'avons évoqué dans les décisions modificatives précédentes.

Envoyé en préfecture le 09/12/2020
Reçu en préfecture le 09/12/2020
Affiché le 09/12/2020
ID : 011-241100593-20201127-C2020_242-DE

M. LE PRESIDENT : Merci. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

CYCLE DE L'EAU

Rapporteur : Michel JAMMES

23. Rapports annuels 2019 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

Michel JAMMES : Merci, Monsieur le Président. Il s'agit d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2019 et, parallèlement, de prendre acte des rapports établis par ces mêmes délégataires ou par la Régie, pour la même année 2019. Tous les rapports ont été joints en annexe, il y a autant de rapports que de contrats. Il s'agit de vous en présenter une synthèse, car en les feuilletant, vous avez vu qu'ils sont denses et très longs.

En synthèse, d'abord une présentation du cycle de l'eau qui commence par le captage de l'eau où l'on va ensuite vers le stockage, la distribution, la consommation, pour terminer sur la collecte et le traitement des eaux usées. Évidemment, on retrouve pour 2019 la GEMAPI dans ce grand cycle de l'eau, tout ce qui est gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. S'agissant plus précisément de l'eau potable et de l'assainissement, quelques chiffres : 25 ressources d'eau, 73 réservoirs d'alimentation en eau potable, 32 stations d'épuration, 2 784 installations d'assainissement non collectif, 2 200 km de réseaux eaux usées et eau potable ; avec un prix moyen de l'eau qui ressort à 4,51 €/m^3.

Une page sur la qualité de l'eau pour voir à la fois la conformité bactériologique de la qualité de l'eau et la conformité physicochimique qui a un lien plus particulier avec la qualité sanitaire, pour voir que pour 2019 nous sommes, pour les 2 conformités, à 99,7 % donc, au fil des ans, il y a eu une grande amélioration de la qualité de l'eau.

S'agissant des déclarations d'intérêt public déjà sur 25 ressources en eau, vous le voyez, 20 ont été déclarées conformes et pour les 5 autres les dossiers sont en cours d'instruction. Il est mené des actions constantes sur la qualité de l'eau par exemple sur Mailloles la mise en place de charbon actif. Ce sont des investissements conséquents et qui concernent plusieurs sources d'alimentation dont certaines sont en cours d'étude. Il s'agit là d'un investissement de 780 000 € pour 2019 qui engendre quand même des

Envoyé en préfecture le 09/12/2020
Reçu en préfecture le 09/12/2020
Affiché le 09/12/2020
ID : 011-241100593-20201127-C2020_242-DE

fonctionnements de 80 000 €/an. Ce sont les charbons actifs qui vont traiter notamment tout ce qui a trait à l'atrazine.

Des actions de protection à long terme. Il y a d'autres projets comme la station de Sigean ou d'Ouveillan sur lesquelles il y a, en même temps, des changements de pratiques pour tout ce qui est phytosanitaire puisque souvent la pollution des alimentations peut venir de produits phytosanitaires. Des plans d'action ont déjà été lancés sur les secteurs de Sigean et Ouveillan dont les changements de pratiques concernent déjà 342 ha. Ce sont des plans actés. Sur 131, un passage avec « zéro phyto ». Sur d'autres sites, à nouveau Mailloles ou Croix Blanche, pour le même motif, des études sont en cours.

Un petit flash sur le rendement de l'eau. La colonne de droite concerne l'alimentation en eau, celle qui arrive jusqu'à vos compteurs et, en bleu, vous avez les consommations effectives pour voir qu'au fil des ans, bon an mal an, on améliore le rendement des réseaux puisque nous sommes à 77,3 %. Cela veut dire que le reste, grosso modo, se perd. Pour 2019, les actions phares menées : le démarrage du projet de construction de la station d'épuration de Raissac-Villedaigne qui a été inauguré le mois dernier, pour un coût de 2 600 000 € HT, avec une participation de l'Agglomération de 1 600 000 €. Ce qui nous a permis de mettre l'accent sur la mutualisation opérée au sein de l'Agglomération, les petites communes ne pouvant pas s'offrir des montants pareils.

Le transfert des eaux pluviales a eu lieu le 1er janvier donc 2019 a été l'année de la préparation de ce transfert qui n'est pas complètement terminé pour les motifs que vous connaissez. 2019 a vu aussi la mise en place de filtres à charbon actif à Mailloles et 2 communes auparavant en DSP qui sont entrées dans la Régie comme leurs communes environnantes : Saint-Marcel et Ventenac. Des travaux ont été également réalisés en 2019 en eau potable pour un montant de 3 889 000 € HT, ce qui fait un linéaire total de 1 280 km dont 10 km ont été réhabilités. Pour l'assainissement, sur un linéaire de 220 km, 4,68 km ont été réhabilités, soit 0,50 %, pour un coût de 2 050 000 €. Pour ce qui est des objectifs, nous l'avons vu par rapport au rendement, c'est toujours l'amélioration du réseau d'eau potable qui souvent consiste en la recherche de fuites ; et des projets qui ont été lancés comme le programme de réhabilitation de certaines stations d'épuration (Argeliers et Mirepeisset), mais d'autres suivront, elles sont nombreuses : Peyriac, Portel, Leucate, La Palme, Coursan ou Mailhac. Il s'agit d'un travail qui est également réalisé au niveau de l'harmonisation du prix de l'eau. Il ne vous a pas échappé que le prix n'est pas le même dans toutes les communes. Le dernier objectif est de terminer le transfert de la compétence des eaux pluviales.

Voilà pour cette synthèse faite sur tous les rapports que vous avez lus avec attention.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des questions ou des interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Envoyé en préfecture le 09/12/2020
Reçu en préfecture le 09/12/2020
Affiché le 09/12/2020
ID : 011-241100593-20201127-C2020_242-DE

Le Conseil approuve cette délibération par 74 votes pour et 1 abstention

(Départ de Michel PY.)

ECONOMIE, INNOVATION

Rapporteur : Jean-Michel ALVAREZ

24. Présentation du bilan d'activité 2019 de la délégation de Service Public pour la gestion de la pépinière d'entreprises INNOVEUM

Jean-Michel ALVAREZ : Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues, INNOVEUM est une des 3 pépinières du Grand Narbonne, gérée par DSP par le groupe délégataire CCI/Chambre des Métiers de l'Aude. Le premier rôle de cette pépinière est d'identifier les projets à potentiel sur les thèmes suivants : environnement et énergie renouvelable, vigne et vin, santé et bien-être. Le but est bien sûr d'accompagner, d'aider et de conseiller des créateurs dans leur démarche de création d'entreprises et de les préparer à une implantation pérenne sur le territoire du Grand Narbonne. Le deuxième rôle de cette pépinière est un rôle de veille technologique et de proposition aux entreprises locales des interventions de professionnels sur des thèmes d'actualité comme par exemple choisir un réseau social. Le nom est donné, « Instants éco », et une intervention d'environ une heure est réalisée entre midi et 14h00, suivie d'une restauration rapide.

Les chiffres clefs de 2019 : le contrat prend fin le 31/12/2020, le montant de la DSP pour 2019 est de 231 000 €, les 2 subventions, de Région et de FSE, de 22 000 € et 50 000 € pour un total de 73 000 € en recettes. Le nombre d'entreprises accompagnées est au nombre de 15. Nous avons 10 résidents, 8 en pépinière et 2 en hôtel d'entreprise ; 2 entreprises accompagnées hors mur et 3 projets en pré intégration. Ce sont en général des étudiants entrepreneurs qui préparent leur future activité et peut-être leur future entrée dans la pépinière. À titre indicatif, on donne le montant des fonds levés par ces jeunes entreprises, ces start-ups. Ce montant, pour l'année 2019, est de 416 321 €. Le taux de remplissage est de 75 % en 2019. Concernant les événements dont j'ai parlé, « Instants éco », 10 ont eu lieu pour 320 personnes. Chaque année, un événement annuel qui s'appelle Innoveum Campus est organisé et permet aux jeunes de présenter leur projet et d'être éventuellement choisis pour entrer dans les pépinières. Comment est-on choisi pour intégrer une pépinière ? Soit on passe par des pôles de compétitivité comme le DERBI, le pôle MER MEDITERRANEE, etc. – il y en a plusieurs – ou alors par des réseaux professionnels qui sont la CCI, la Chambre des Métiers, l'ordre des experts-comptables, la plate-forme technologique, la DIRECCTE ou encore l'agence AD'OCC. Ensuite vous postulez, vous êtes audités et vous pouvez entrer dans la pépinière.

Envoyé en préfecture le 09/12/2020
Reçu en préfecture le 09/12/2020
Affiché le 09/12/2020
ID : 011-241100593-20201127-C2020_242-DE

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ?

Viviane THIVENT : Développer l'emploi et l'économie locale est une priorité pour notre territoire. Les incubateurs, les hôtels d'entreprises et les structures comme IN'ESS sont indispensables pour accompagner les porteurs de projets dans cette formidable aventure qu'est la création d'entreprise et d'emploi. Ces dispositifs fonctionnent et doivent être soutenus, mais ils ne sauraient répondre seuls aux problématiques complexes de notre Agglomération qui compte 20 % de chômeurs. Pour espérer juguler ce phénomène, il nous faut innover et nous inspirer de ce qui fonctionne ailleurs. Ainsi, il pourrait être intéressant de postuler au programme « Territoire zéro chômeur de longue durée ». Pour ceux qui ne connaissent pas, ce dispositif permet de rallier des chômeurs volontaires vers l'emploi et de créer des services utiles et souvent socialement innovants. Comment ? En utilisant les 18 000 € que coûte annuellement un chômeur de longue durée pour soutenir un emploi et des entreprises dédiées qui ne concurrencent pas les entreprises en place. Testé avec succès depuis 2016 dans 10 territoires pilotes, ce dispositif vient d'être étendu par l'Assemblée Nationale et ouvert à de nouveaux territoires. À Narbonne, des citoyens sont d'ores et déjà motivés pour travailler sur ce sujet, mais l'expérience montre que ce dispositif éclot beaucoup plus vite si des élus sont impliqués. Demain c'est la journée mondiale du refus de la misère, je vous propose d'y répondre en créant un groupe de travail informel composé d'élus intéressés et de citoyens. L'objectif sera de soumettre à cette Assemblée un projet plus mature qui permettrait à notre Agglomération dans son ensemble ou à certains quartiers ou villages d'obtenir l'habilitation « Territoire zéro chômeur de longue durée ».

Christian LAPALU : On vient de l'inscrire à la politique de la Ville et on vient de le mettre en place, cette année. C'est avec plaisir qu'on pourra travailler ensemble éventuellement. L'année dernière on avait déjà travaillé là-dessus puisque j'ai travaillé avec la DIRECCTE et, cette année, nous l'avons inscrit et ce serait bien qu'on puisse le travailler ensemble.

M. LE PRESIDENT : C'est prévu, dit votre Directrice. Y a-t-il d'autres interventions ou questions ? S'il n'y en a pas, on en prend acte.

Le Conseil prend acte du bilan

PRESERVATION DES ESPACES NATURELS ET DE LA BIODIVERSITE

Rapporteur : Catherine GOUIRY

Envoyé en préfecture le 09/12/2020
Reçu en préfecture le 09/12/2020
Affiché le 09/12/2020
ID : 011-241100593-20201127-C2020_242-DE

25. Fonds de concours pour la valorisation écotouristique du domaine du Grand Castelou : Maison de la Narbonnaise – Avenant à la convention avec la Ville de Narbonne

Catherine GOUIRY : Monsieur le Président, mes chers collègues, la Ville de Narbonne porte le projet de valorisation écotouristique du domaine du Grand Castelou avec le Conservatoire du littoral, propriétaire du site, et le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée qui en est gestionnaire. Le montant total des travaux avait été initialement estimé à 6 573 627 € HT. Le Grand Narbonne a délibéré le 21 juin 2018 pour octroyer à la Ville de Narbonne un fonds de concours de 350 000 €, pour participer à ce projet. Une convention a été signée entre les 2 partenaires pour définir les modalités de cette opération. Le coût estimatif de l'opération a évolué passant à 6 426 000 € HT, en tranches fermes, dont 4 130 418 € pour la Maison de la Narbonnaise et 2 295 582 € pour la Maison du Parc.

L'objet de cette délibération est de réaffirmer la participation du Grand Narbonne inchangée à 350 000 € sur une assiette éligible de 2 295 522 €. Pour rappel, le plan de financement prévisionnel s'était établi de cette façon : la commune et le Conservatoire du littoral assurent l'autofinancement du projet avec une participation financière du Conservatoire du littoral à hauteur de 10,99 %, plafonnée à 706 000 €, et une participation de la Ville à hauteur de 13,77 % pour une enveloppe de 885 000 € ; l'Europe, dans le cadre de la mesure 6c du programme FEDER, à hauteur de 34,86 % pour une enveloppe de 2 240 000 € sur une assiette éligible de 4 130 418 € ; la Région à hauteur de 18,21 % pour une enveloppe de 1 170 000 € sur une assiette éligible de 2 295 582 € ; le Département à hauteur de 5,45 % pour une enveloppe de 350 000 € sur une assiette éligible de 4 130 418 € ; le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération à hauteur de 5,45 % pour une enveloppe de 350 000 € sur une assiette éligible de 2 295 582 € et l'État, dans le cadre du plan littoral 21, à hauteur de 11,28 %.

M. LE PRESIDENT : Merci. Y a-t-il des questions ou des interventions ?

Michel JAMMES : Je rappelle que c'est un beau projet, on parle de valorisation écotouristique, mais la commune de Sigean reste fermement opposée au transfert des services du PNR sur le site du Grand Castelou.

M. LE PRESIDENT : C'est une confirmation et en même temps le Grand Narbonne et la Ville de Narbonne ont demandé au PNR quelle était la position puisqu'il y a un nouvel Exécutif. Nous attendons la réponse. Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, on peut passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 09/12/2020
Reçu en préfecture le 09/12/2020
Affiché le 09/12/2020
ID : 011-241100593-20201127-C2020_242-DE

Merci pour la confirmation de la participation du Grand Narbonne, cela ne concernait pas, comme M. HERAS l'a fait remarquer, le déménagement.

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Bruno BREHON

26. Motion pour le retour de la desserte de la Gare de Narbonne par les trains de nuit

Bruno BREHON : Merci, Monsieur le Président. Dans la continuité de notre démarche en faveur de l'amélioration des déplacements des habitants de notre territoire, la motion qui vous est proposée vient en complément du projet de Pôle d'échanges multimodal en gare de Narbonne. Alors que les enjeux environnementaux sont au cœur des préoccupations des Français et des citoyens du Grand Narbonne, le train de nuit constitue un atout majeur pour réduire les émissions de CO2. S'orienter vers un chemin inverse irait contre le cours de l'Histoire. Pour des raisons évidentes d'équité, notre Agglomération a le droit de bénéficier des trains de nuit surtout quand ils passent à quelques centaines de mètres de la gare. Il serait inacceptable qu'il en soit autrement en particulier pour les personnes les plus modestes. En persistant dans ce refus de service public, l'économie narbonnaise, l'environnement et les solidarités en seraient lourdement affectés. Au même titre que le Tramway qui existait au début du siècle et qui est revenu en force dans beaucoup de villes, les trains de nuit il y a 20 ans étaient 67 à faire de longues diagonales sur le territoire français. Aujourd'hui, il n'en reste plus que 2. Au regard des annonces du Gouvernement sur la relance des trains de nuit, c'est la décision politique la plus simple à mettre en œuvre, très rapidement pour ce Gouvernement, en faisant entrer à nouveau ces trains-couchettes dans notre gare narbonnaise. Je précise que c'est une décision politique qui représente 20 minutes entre l'arrivée et le départ du train et qui ferait effectivement passer des promesses aux actes. En justifiant ces 20 minutes, c'est pour s'opposer aux faux arguments de la SNCF prétextant qu'il fallait au moins une heure pour changer la machine de bout afin de faire repartir le train en provenance de Perpignan vers Toulouse, ou inversement. Cette motion permet de rétablir un certain nombre de vérités et surtout redonne la possibilité aux habitants du Grand Narbonne de bénéficier d'une offre ferroviaire qui répond à leurs besoins. Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver la présente motion et de solliciter, je dirais fortement, Monsieur le Président, Mme la Ministre à la Transition écologique et son Ministre délégué, chargé des transports. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : En complément, je précise que l'ensemble des élus de la Ville de Narbonne a voté en faveur de cette motion et que cette motion a déjà été transmise aux 2 ministres. En complément, certes il y a aujourd'hui le plan de relance du rail, mais il y a

Envoyé en préfecture le 09/12/2020
Reçu en préfecture le 09/12/2020
Affiché le 09/12/2020
ID : 011-241100593-20201127-C2020_242-DE

surtout la volonté pour le Grand Narbonne de mettre en avant l'attractivité de son territoire et cela fait partie de l'attractivité de son territoire. Plutôt que d'avoir des cadres, des chefs d'entreprises qui font l'aller-retour dans la journée en avions à partir de Perpignan ou Béziers, le train de nuit serait pour eux une facilité. Ils se lèveraient moins tôt, ils arriveraient frais et disponibles et ils pourraient repartir de la même manière le soir. C'est un acte d'attractivité essentiel. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de passer au vote.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité

M. LE PRESIDENT : M. BREHON et moi-même, nous vous remercions de l'unanimité sur cette délibération. Avant de nous séparer, M. JAMMES va donner lecture de la lettre adressée à Mme THIVENT en réponse à sa question puisqu'elle n'a pas pu être jointe à la convocation d'aujourd'hui.

Michel JAMMES : Lors du dernier Conseil Communautaire, Mme THIVENT m'avait sollicité afin de connaître les contrôles spécifiques effectués sur les forages de Moussoulens pour surveiller les éventuelles pollutions liées au site d'Orano. Je vous lis la réponse qui a été faite : « *Dans le cadre du suivi règlementaire de la qualité de l'eau des puits de Moussoulens, il n'y a pas de prescription ou de mesures particulières par rapport à la présence de l'usine Orano sur la commune de Narbonne. Ainsi, dans le cadre du contrôle sanitaire effectué sous l'égide de l'Agence Régionale de la Santé, il est réalisé : une analyse complète annuelle avec environ 700 paramètres suivis sur chaque forage ; une analyse mensuelle ou bimensuelle sur les eaux désinfectées avec entre 30 et 700 paramètres recherchés. Ces derniers sont bactériologiques et physicochimiques dont les paramètres classiques liés à la radioactivité. À ce suivi règlementaire s'ajoutent les 60 analyses d'autocontrôle de la qualité des eaux imposées à notre délégataire VEOLIA dans le cadre du contrat de DSP. Lors de ces contrôles, les paramètres classiques sont recherchés tels que la bactériologie, le taux de chlore ou encore la turbidité, soit environ 12 paramètres.* Nos services restent à votre disposition […]».

M. LE PRESIDENT : Madame, la réponse vous convient-elle ?

Viviane THIVENT : Oui.

M. LE PRESIDENT : Merci à chacune et à chacun d'entre vous pour ce Conseil Communautaire. Le prochain a lieu ici, le vendredi 27 novembre à 18h00. Bonne soirée et bon week-end.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h48.)